

- ✓ RÉDUIRE
- ✓ COLLECTER
- ✓ VALORISER



Rapport d'activités

PÔLE DÉCHETS

2022

ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL



Agir pour et avec vous



Agir pour et avec vous

SOMMAIRE



04

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE p. 4 - 5



06

ORGANISATION

L'équipe déchets et énergie / organigramme du service p. 6

Une organisation au service des usagers p. 7

Une organisation au contact p. 8



12

PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans la prévention des déchets p. 9

Qu'entend-t-on par « déchets ménagers et assimilés » ? p. 10

Sensibiliser aux changements de pratiques p. 11 - 19



20

COLLECTE DES DÉCHETS

Collecte des ménages p. 20

Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles p. 21

Organisation de la collecte des emballages et des papiers p. 22

Organisation de la collecte des emballages en verre p. 23

Organisation de la collecte des végétaux p. 25

Collecte des encombrants p. 26

Collecte en déchèteries p. 27

Collecte des dépôts sauvages / des déchets des services techniques p. 28

Collecte des DEEE et des textiles p. 29



30

VALORISATION DES DÉCHETS

Nos partenaires pour le traitement p. 30

Rappel des filières de valorisation p. 31

Tonnages valorisés en 2022 p. 32

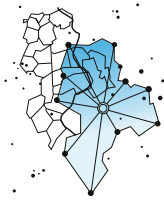


33

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Recettes de fonctionnement p. 33

Dépenses de fonctionnement p. 34



PRÉSENTATION du territoire

Situé dans les départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, l'Établissement Public Territorial **Grand-Orly Seine Bièvre** fait partie des 12 établissements publics territoriaux constituant le Grand Paris. Il est l'établissement le plus peuplé après Paris. Par application de la loi NOTRe, toutes les intercommunalités qui existaient sur ce territoire ont disparu.

La compétence déchets se situe au cœur des préoccupations de notre territoire et rejoint une démarche globale d'écologie urbaine et d'économie circulaire. L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre se substitue pour la compétence "gestion des déchets ménagers et assimilés" :



- la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre** (7 communes : Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif) ;
- la communauté d'agglomération Seine Amont** (3 communes : Choisy-le-Roi, Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine) ;
- la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne** (5 communes : Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Morangis, Paray-Vieille-Poste et Savigny-sur-Orge) ;
- une ville de la communauté d'agglomération les lacs de l'Essonne** (Viry-Châtillon) ;
- 8 communes jusqu'alors membres d'aucune intercommunalité** (Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges).



24
communes



71 %
habitat vertical



123,60 km²

**Grand
Orlyseine
bièvre**



Bassins	Villes	Population municipale INSEE 2019 en vigueur au 1 ^{er} janvier 2021	% habitat collectif	Nombre de logements INSEE 2018	Part population totale
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	95 510	80%	40 050	13%
Bassin 2	Ivry-sur-Seine	63 748	88%	31 408	9%
Bassin 3	Arcueil	21 788	77%	10 823	3%
	Cachan	30 440	77%	14 502	4%
	Gentilly	18 815	91%	9 628	3%
	Le Kremlin-Bicêtre	24 971	94%	12 772	3%
	Villejuif	55 208	83%	26 596	8%
Bassin 4	Chevilly-Larue	19 988	81%	8 430	3%
	Fresnes	28 710	85%	11 715	4%
	L'Hay-les-Roses	32 071	74%	13 928	4%
	Rungis	5 657	58%	2 503	1%
Bassin 5	Ablon-sur-Seine	5 852	66%	2 613	1%
	Choisy-le-Roi	46 150	81%	20 824	6%
	Orly	24 627	80%	9 731	3%
	Thiais	30 676	75%	13 479	4%
	Villeneuve-le-Roi	21 679	48%	8 616	3%
Bassin 6	Valenton	14 883	74%	5 475	2%
	Villeneuve-Saint-Georges	34 890	68%	13 739	5%
Bassin 7	Athis-Mons	35 670	68%	14 747	5%
	Juvisy-sur-Orge	17 454	75%	8 774	2%
	Morangis	13 424	43%	5 814	2%
	Paray-Vieille-Poste	7 814	33%	3 461	1%
	Savigny-sur-Orge	36 577	46%	16 835	5%
	Viry-Châtillon	30 865	68%	14 212	4%
POPULATION MUNICIPALE		717 467	71%	320 675	100%

Répartition de la population du Grand-Orly Seine Bièvre (Les bassins sont explicités en page 8 du présent rapport)



« **7^{ème}** agglomération
la plus peuplée
de France »

720 000

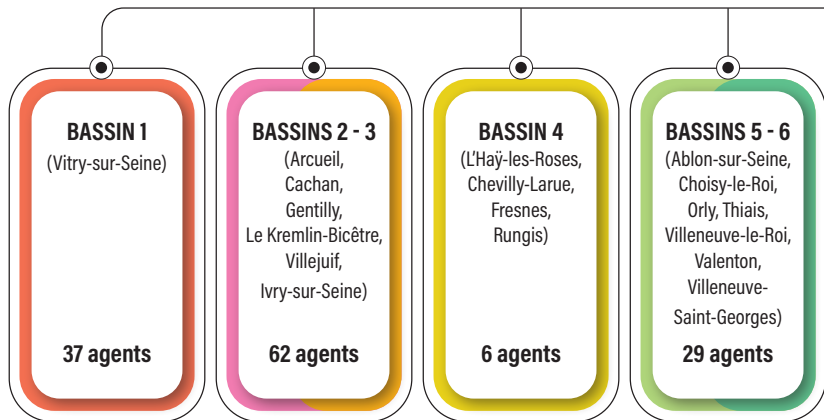
habitants

ORGANISATION

 **175** agents
du Grand-Orly Seine Bièvre



► Organigramme du service



* Le bassin 1 dispose de moyens humains dédiés pour la réduction et la prévention des déchets

► L'équipe déchets et énergie

Chaque jour sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre, des femmes et des hommes gèrent, collectent et acheminent les déchets ménagers vers les filières de traitement appropriées. Ce sont 175 agents au service des usagers pour répondre à la mission de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

► Un service public plus vertueux

Des bennes motorisées au gaz naturel vert seront mises en service progressivement en 2023, pour réduire les émissions de CO₂ produites par notre collecte de déchets de 10 à 15 % par rapport au diesel.



► Une organisation au service des usagers

Depuis 2021, le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre est découpé en **7 bassins cohérents** en terme de gestion des déchets, avec comme objectif de :

- définir des niveaux de service harmonisés et propres au territoire de ce bassin en tenant compte des spécificités des communes ;
- assurer une gestion simplifiée du service déchets sur chacun des bassins (organisation de la collecte, des marchés, des moyens humains...) ;
- définir un taux de TEOM commun au sein du bassin. Pour chaque bassin, les taux de TEOM des villes auront un délai maximum de 10 ans pour converger.

PÔLE GESTION DES DÉCHETS ET ÉNERGIE

BASSIN 7
(Athis-Mons,
Juvisy-sur-Orge,
Morangis,
Paray-Vieille-Poste,
Savigny-sur-Orge,
Viry-Châtillon)

32 agents

**SECTEUR
QUALITÉ &
ADMINISTRATIF**

3 agents

**SECTEUR
VÉHICULES
LOURDS &
ÉNERGIES**

2 agents

**SECTEUR
REDEVANCE
SPÉCIALE**

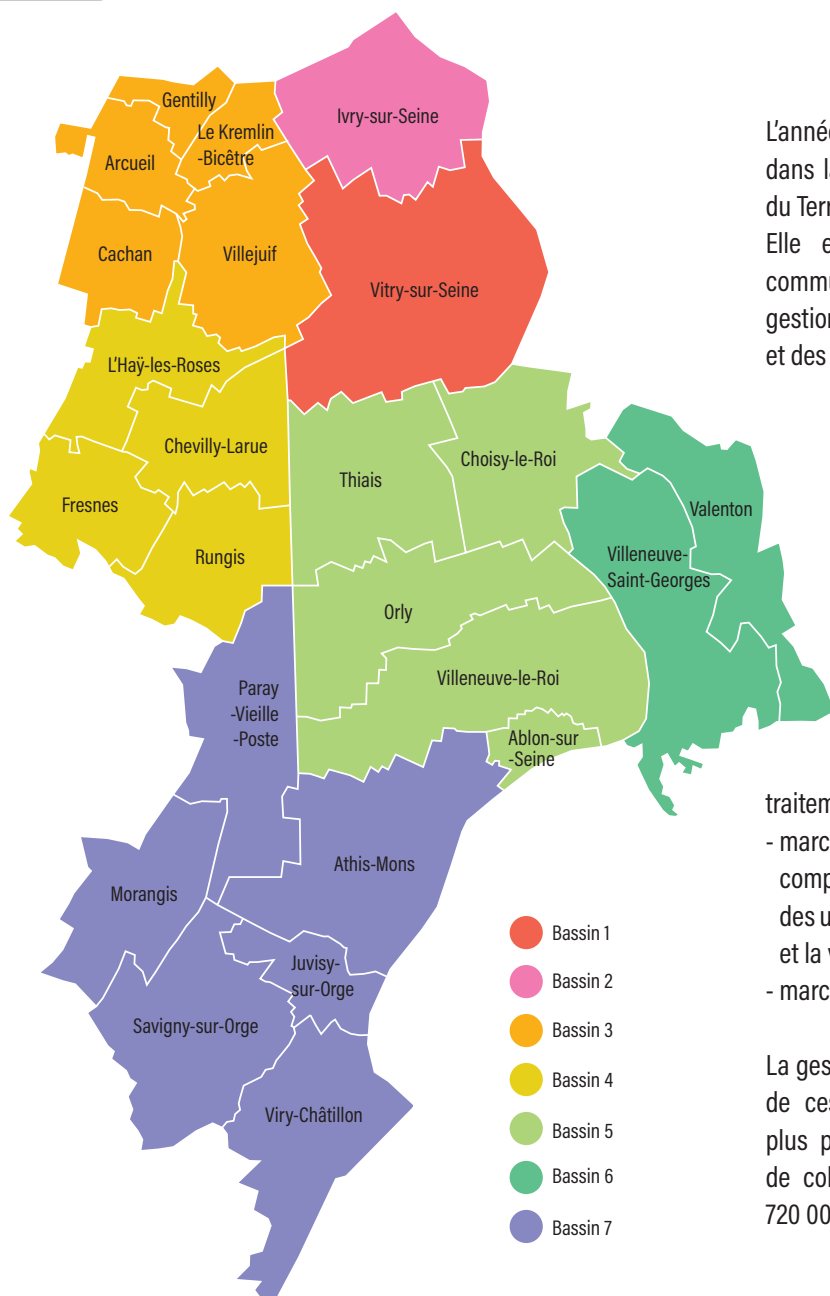
2 agents

**SECTEUR
PRÉVENTION
ET RÉDUCTION
DES DÉCHETS**

1 agent*

**SECTEUR
VALORISATION**

1 agent



L'année 2022 a permis de franchir une nouvelle étape dans la structuration de la compétence déchets à l'échelle du Territoire et d'asseoir la gestion opérationnelle par bassin. Elle est l'aboutissement du travail engagé avec les communes depuis 2020, de la création des sept bassins de gestion à la définition des niveaux de services de collecte et des exigences locales.

Pour l'entièreté du Territoire, les marchés dédiés à la compétence ont ainsi tous été renouvelés :

- marchés de collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- marchés de collecte des déchets issus de l'activité des services techniques territoriaux et communaux (issus des centres techniques communaux) ;
- marchés de collecte et de traitement des déchets toxiques ;
- marchés de services de déchèteries mobiles et traitement des déchets associés ;
- marchés de prévention - réduction, comme l'acquisition de composteurs et de lombricomposteurs, l'accompagnement des usagers dans ce geste, ou encore la collecte, le réemploi et la valorisation du textile ;
- marchés d'acquisition et de maintenance de bacs.

La gestion opérationnelle par bassin se manifeste au travers de ces différents marchés, allotis géographiquement, et plus particulièrement de la mise en œuvre des marchés de collecte en porte-à-porte, impactant le quotidien des 720 000 habitants du Grand-Orly Seine Bièvre.

Ces marchés n'ont pu s'élaborer que par un travail en étroite collaboration avec les communes et un développement de la gestion de la relation à l'utilisateur, avec pour soucis la proximité, la réactivité et la qualité de réponse à l'utilisateur. Celle-ci s'est ainsi traduit par :

- la mise en œuvre d'accueils téléphoniques : accueils renforcés sur les six premiers mois du marché, permettant ainsi d'absorber le flux d'appels lié au changement d'habitudes des usagers ;
- la distribution de calendriers de collectes perpétuels (sur la durée du marché, limitant ainsi les coûts de fonctionnement afférents) aux usagers et aux bailleurs ;
- des actions d'informations en porte-à-porte ;
- la mise en service de l'application web *rdvdechets* permettant de répondre aux enjeux de communication numérique. L'application web poursuivra son développement en 2023 avec sa mutation en application accessible via les stores Apple et Microsoft, afin d'accroître le nombre d'utilisateurs. Elle sera accompagnée du déploiement de nouveaux services tels que la commande de conteneurs, la prise de rendez-vous ...
- l'utilisation de tous les vecteurs tels que les journaux municipaux, les abris-bus, les panneaux numériques, le site Internet du Grand-Orly Seine Bièvre en lien avec ceux des communes et enfin les réseaux sociaux.

La mise en place de ces nouveaux marchés a permis simultanément de conforter la gouvernance par bassin et d'asseoir le Territoire comme gestionnaire de la compétence. La lisibilité de l'action du Territoire, sa légitimité d'intervention permettront de faciliter la mise en œuvre des prochains chantiers.

► Une organisation au contact

L'année 2022 a été l'occasion pour le pôle déchets et énergie de repenser au global les moyens dont les habitants du territoire peuvent connaître la politique déchets ou prendre contact avec les équipes.



1 - Le site internet :

grandorlyseinebievre.fr/au-quotidien/gestion-des-dechets

Ce site propose de nombreuses informations : calendriers de collecte à télécharger, carte des déchèteries, bonnes pratiques de tri, astuces pour la réduction de ses déchets au quotidien...



2 - Le call center

Le pôle déchets et énergie a mis en place des équipes qui répondent aux demandes de l'ensemble des usagers, par téléphone ou par mail.



3 - L'application « *rdvdechets* » peut se télécharger sur les smartphones et tablettes à partir de la page internet du pôle déchets.

Cette application permet aux usagers :

- d'accéder aux calendriers de collectes des différents flux de déchets, en fonction de l'adresse recherchée,
- de fixer un rendez-vous pour la collecte de ses encombrants, en identifiant l'adresse de collecte, la date de rendez-vous, ainsi que les caractéristiques des encombrants à collecter.





LA PRÉVENTION DES DÉCHETS : une priorité dans la hiérarchie des modes de traitement

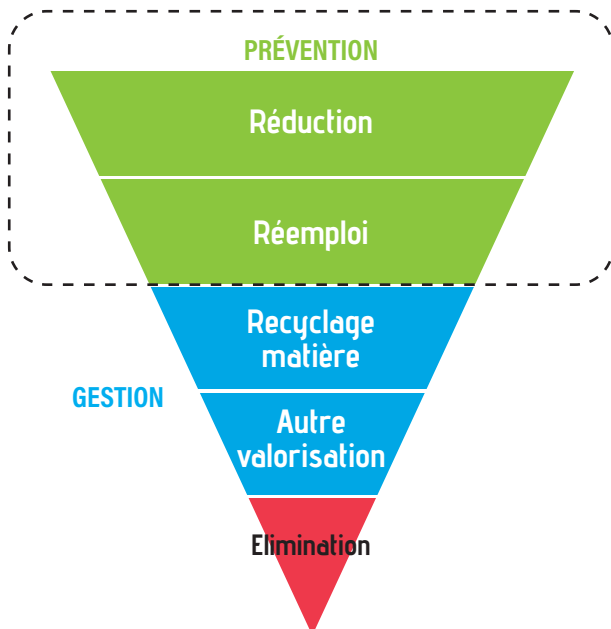
La **prévention ou réduction des déchets ménagers** est un axe prioritaire des politiques publiques en matière d'environnement. Elle est définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la production du déchet avant que celui-ci ne soit présenté à la collecte.

Le principe de la prévention des déchets tient donc en une phrase :



LE MEILLEUR DÉCHET
EST CELUI QUE L'ON
NE PRODUIT PAS

La **hiérarchie des modes de traitement** (article L.541-1 du Code de l'environnement) **place ainsi la prévention comme action prioritaire à tout autre mode de traitement, comme socle de la compétence. Elle est associée à la réduction des déchets et au réemploi.**



Le tri et le recyclage sont parfois assimilés à la prévention. Or, même s'il est recyclé, le déchet a bien été produit. Il devra être collecté et donc générer des impacts environnementaux : consommation d'eau et d'énergie pour le recyclage, émissions de gaz à effet de serre pour la collecte.

Les politiques de prévention visent à renforcer des comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et de services. Elles soutiennent la mise en œuvre de mesures suscitant la mobilisation de tous pour réduire la production de déchets.

Réduire les déchets à la source permet :

- de limiter l'utilisation de ressources naturelles notamment les ressources non renouvelables ;
- de réduire l'énergie utilisée pour la gestion et l'élimination des déchets ;
- de réduire les pollutions et les rejets dans le milieu naturel (eau, sol, air) puisqu'un déchet non produit ne doit pas être traité ;
- de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- de créer de nouveaux emplois non délocalisables dans le domaine de la réparation, du réemploi... ;
- de réduire les dépenses pour la collectivité et donc l'habitant (réduction des coûts de collecte et de traitement).

► Le Grand-Orly Seine Bièvre s'engage dans la prévention des déchets

Dès sa création, le Grand-Orly Seine Bièvre a souhaité placer la prévention des déchets comme axe prioritaire dans sa politique publique de gestion des déchets.

Ainsi, suite à un diagnostic et conformément à la loi de transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV) de 2015, le Grand-Orly Seine Bièvre a adopté le **21 décembre 2019** son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (dit PLPDMA).

Ce programme comporte **6 axes stratégiques** et **29 actions opérationnelles** visant à réduire la production de déchets sur le territoire.

Les déchets concernés par le PLPDMA qui doivent faire l'objet de la mise en œuvre d'actions de prévention sont les **déchets ménagers et assimilés** (dits DMA) pris en charge par le service de collecte de l'établissement.

► Qu'entend-t-on par « déchets ménagers et assimilés » ?

Les déchets de routine



Les **ordures ménagères** résiduelles (restant après le tri)



Les **emballages** et les **papiers** issus de la collecte sélective



Les emballages en **verre**



Les déchets des **commerçants, artisans, entreprises** assimilables aux déchets ménagers collectés par le service public

Les déchets dits « occasionnels »



Les **déchets dangereux des ménages** collectés en apport volontaire



Les déchets **encombrants** collectés en porte-à-porte ou sur rendez-vous



Les déchets **végétaux** collectés en porte-à-porte



Tous les déchets collectés dans les **déchèteries** ouvertes aux particuliers (encombrants, gravats, déchets végétaux, déchets électriques et électroniques, déchets dangereux)

Les 6 axes stratégiques et actions du PLPDMA :

1

Réduire les déchets organiques

2

Favoriser les pratiques autour du réemploi et du partage

3

Favoriser la consommation écoresponsable

4

Être exemplaire en matière de prévention

5

Mieux communiquer sur la prévention des déchets

6

Mobiliser les acteurs économiques



L'objectif fixé par le PLPDMA est de réduire d'ici 2025 de 9 % la production de déchets ménagers et assimilés par rapport à l'année 2016 fixée comme année de référence. Ceci représente une baisse de **37 kg/habitant** sur la période 2016 à 2025.

Sensibiliser aux changements de pratiques

► Axe 1 : réduire les déchets organiques

Réduire les volumes de déchets végétaux présentés à la collecte et développer une gestion de proximité



Un dispositif de prêt gratuit de broyeurs de végétaux, c'est moins de déchets végétaux présentés à la collecte ou apportés en déchèterie. Les branchages représentent une part très importante du tonnage de déchets végétaux. L'objectif de cette action est de proposer aux habitants de broyer sur place dans leur jardin les branchages issus

de leurs tailles et d'utiliser le broyat ainsi obtenu pour divers usages dans l'entretien de leur jardin.

Les utilisations du broyat sont en effet multiples :

- Alimentation du composteur en matière sèche
- Utilisation en paillage : solution simple, rapide et naturelle, le paillage consiste à couvrir la terre avec le broyat qui se décompose ensuite progressivement pour former de l'humus, bénéfique à plusieurs titres :
 - apporter des éléments nutritifs et de la matière organique au sol,
 - protéger le sol des écarts de température (gel et sécheresse),
 - préserver l'humidité et réduire les arrosages,
 - éviter la pousse des mauvaises herbes et limiter l'usage de désherbants,
 - abriter et protéger les insectes utiles au jardin.

Ce nouveau service se met en place progressivement sur les communes du territoire.

Un numéro de téléphone est mis à disposition de l'habitant afin qu'il puisse réserver son broyeur pour une durée maximale d'une semaine.

Des conseils pratiques lui sont communiqués au moment du retrait pour une utilisation optimale du broyat obtenu.

Ce nouveau service rencontre un grand succès auprès des habitants .

Nombre de prêts de broyeurs effectués en 2022

Bassin 1	Pas de service en place
Bassin 2	Déployé en 2023
Bassin 3	22
Bassin 4	21
Bassin 5	14
Bassin 6	Déployé en 2023
Bassin 7	17
TOTAL	74

► Axe 2 : promouvoir le compostage sous toutes ses formes



Environ **30 %** du contenu de nos poubelles est constitué de déchets organiques compostables (déchets végétaux et déchets de table d'origine végétale)

Ces déchets organiques ou biodéchets peuvent être très facilement détournés des ordures ménagères résiduelles par la pratique du compostage.

Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est un processus de transformation des déchets organiques (déchets de cuisine, déchets végétaux et de bois) par des micro-organismes et petits animaux (bactéries, vers de terre) en un produit comparable au terreau : le compost.

Il s'agit donc d'une action de réduction des déchets parmi les plus efficace et qui permet de produire un engrais naturel pour son jardin.



Le Grand-Orly Seine Bièvre poursuit donc le déploiement sur son territoire de la pratique du compostage sous toutes ses formes.

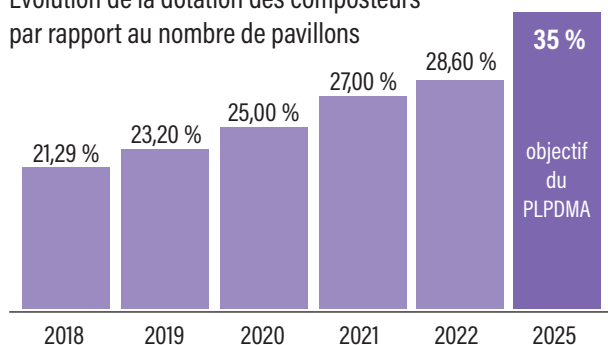
Compostage en habitat pavillonnaire

Les composteurs sont fournis gratuitement sur simple demande aux habitants du territoire pour l'habitat individuel et collectif. Ils sont financés par le SYCTOM pour leurs communes adhérentes et par le Grand-Orly Seine Bièvre pour les autres communes.

On estime que la quantité de déchets organiques pouvant être détournée par la pratique du compostage individuel est d'environ 1,35 kg/hab/semaine soit 70 kg par an et par habitant (déchets végétaux de jardin + déchets de repas exclusivement d'origine végétale).

Le potentiel de réduction des déchets par la pratique du compostage est donc très important.

Evolution de la dotation des composteurs par rapport au nombre de pavillons



Nombre de composteurs distribués en 2022

Bassin 1	256
Bassin 2	6
Bassin 3	116
Bassin 4	216
Bassin 5	169
Bassin 6	35
Bassin 7	368
TOTAL	1170



20 500

composteurs individuels distribués depuis 2016

On compte environ 20 500 composteurs individuels pour le Grand-Orly Seine Bièvre, soit **28,5 %** des logements pavillonnaires équipés*.

Une formation est proposée à chaque habitant, elle est assurée par un maître composteur.

* On peut estimer que 30 à 35 % des logements pavillonnaires sont équipés (dotation avant 2016 ou acquisition propre).



3 600 T

de déchets organiques estimés détournés des OMr

Compostage en habitat collectif

Il n'est pas indispensable de disposer d'un jardin individuel pour composter. En effet, cette pratique se développe de plus en plus en habitat collectif, en pied d'immeuble ou au sein d'un quartier.

Il s'agit alors de la pratique du compostage dit « partagé ».



Inauguration du point de compostage partagé à Chevilly-Larue



Compostage partagé au Kremlin-Bicêtre



Prérequis nécessaires pour bénéficier de l'accompagnement du Grand-Orly Seine Bièvre :

- **2 porteurs de projet** à minima : habitants bénévoles responsables du site de compostage qui auront la charge de suivre le bon fonctionnement du site, l'information, le recrutement des foyers participants, et régler les questions logistiques.
- à minima, une participation de **10 foyers volontaires**. Le Grand-Orly Seine Bièvre met à disposition du porteur de projet des outils de communication à l'attention des résidents ;
- **un accord écrit du bailleur ou conseil syndical** de copropriété autorisant la mise en place des composteurs (éventuellement passage en assemblée générale) ;
- **un emplacement sur un sol de pleine terre** avec idéalement les conditions suivantes réunies : surface plane, mi-ombragée, espace dégagé et accessible, ni trop proche ni trop loin des habitations et d'une superficie minimale de 5 à 6 m² ;
- **une source d'approvisionnement en matière sèche** (broyat) pour la réussite du processus de compostage (par exemple issue de l'entretien des espaces verts de la résidence).

Une fois ces prérequis obtenus, le Grand-Orly Seine Bièvre propose :

- **la mise à disposition gratuite des composteurs** ;
- **la fourniture de bioeaux** (stockage des déchets organiques dans la cuisine) pour chaque foyer participant ;
- **un accompagnement par un maître composteur** pour le diagnostic du site, l'installation, la formation des habitants et 2 visites de suivi par an.

En 2022, 34 nouveaux sites de compostage partagé ont été créés dont :

	Compostage en établissement*	Compostage en résidence	Compostage de quartier
Bassin 1	5	2	1
Bassin 2	2	1	1
Bassin 3	2	9	3
Bassin 4		4	2
Bassin 5			
Bassin 6			
Bassin 7	1	1	
TOTAL	10	17	7

*compostage en établissement : dans les écoles, hôpitaux, associations..

A la fin 2022, on dénombre sur l'ensemble du territoire :

37

sites de compostage en établissement

56

sites de quartier

108

sites en résidence privée

201

sites de compostage partagé au total



31 kg

de déchets organiques détournés des OMR par habitant



156 T

de déchets organiques détournés des OMR sur le territoire

Le lombricompostage

Le Grand-Orly Seine Bièvre propose une troisième solution gratuite : le lombricompostage pour les usagers qui habitent en résidence ou en pavillon.

La technique est un peu plus complexe à maîtriser que le compostage de jardin et le matériel remis plus onéreux. C'est pourquoi ces lombricomposteurs sont uniquement remis aux habitants ayant suivi une formation préalable.

Le lombricompostage est une technique utilisant les vers rouges (*Eisenia foetida* ou ver du fumier et *Eisenia andrei* ou ver de Californie) pour recycler les déchets fermentescibles. Les vers transforment la matière organique (essentiellement les déchets de cuisine) en un terreau, appelé lombricompost, utilisé comme engrais en agriculture ou en horticulture.

Les biodéchets valorisables par lombricompostage sont :



épluchures de fruits et légumes



restes de repas



restes de pain, biscuit



sachets de thé, marc de café



essuie-tout, serviette en papier



petits cartons d'emballage



Conditions : température entre 15°C et 25°C, taux d'humidité entre 75 % et 85 %, pH entre 6,5 et 8.



On estime que la quantité de déchets organiques pouvant être détournée par la pratique du lombricompostage est d'environ 0,8 kg/hab participant par semaine, soit 42 kg/an/hab déchets alimentaires d'origine végétale pour l'essentiel.

Nombre de lombricomposteurs distribués en 2022

Bassin 1	45
Bassin 2	1
Bassin 3	18
Bassin 4	4
Bassin 5	3
Bassin 6	3
Bassin 7	30
TOTAL EPT	104



104

lombricomposteurs distribués en 2022

700

lombricomposteurs sur le territoire

42 kg

de déchets organiques estimés détournés des OMr par habitant



72 T

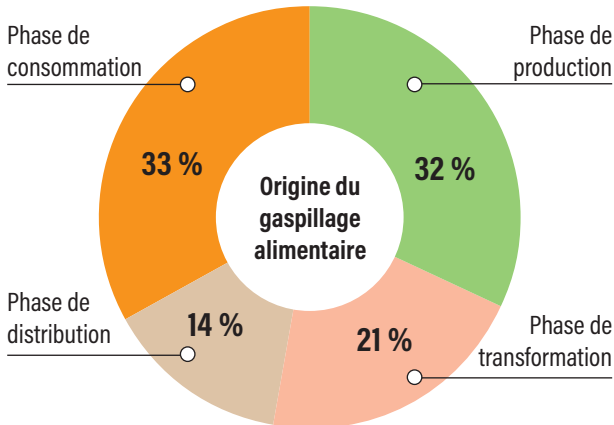
de déchets organiques estimés détournés des OMr sur le territoire

Formation et animation sur le compostage et lombricompostage

	Nombre de formation au compostage	Nombre d'animations
Bassin 1	7	16
Bassin 2 - 3	17	
Bassin 4		2
Bassin 5	5	2
Bassin 6		4
Bassin 7		1
TOTAL	29	27

► Axe 3 : lutter contre le gaspillage alimentaire

Une étude de l'ADEME, sur l'origine du gaspillage alimentaire et de sa gestion aux différentes étapes de la chaîne alimentaire, montre que la répartition de ces pertes et gaspillages est la suivante :



Pour la phase de consommation, cela représente 32 kg par personne et par an de pertes et gaspillages au foyer (dont 7 kg de déchets alimentaires non consommés encore emballés) auxquels s'ajoutent les pertes et gaspillages générés en restauration collective ou commerciale.

On constate ainsi que la majorité du gaspillage alimentaire trouve son origine à la maison.

Il est donc important de sensibiliser les habitants sur cette question car le gaspillage alimentaire est un non-sens écologique mais aussi économique. Il coûterait en effet entre **100 et 160 €** par habitant par an.



32 kg

pois du gaspillage alimentaire par an/personne

100 à 160 €

coût du gaspillage alimentaire par hab./an

Le Grand-Orly Seine Bièvre organise des **animations grand public** sur cette thématique lors par exemple, de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) qui se déroule chaque année au mois de novembre ainsi que dans des centres socio-culturels, ressourceries, sur les marchés ou lors de divers événements organisés par les villes.



Collecte et redistribution d'inendus de fruits et légumes sur les marchés forains

14 % du gaspillage alimentaire se produit lors du circuit de distribution. Par exemple, des fruits et légumes encore consommables sont jetés à la fin des marchés alimentaires car les commerçants jugent qu'ils ne sont plus transportables. A Ivry-sur-Seine et Vitry-sur-Seine, des collectes et redistributions d'inendus de fruits et légumes sont organisées à la fin des marchés qui ont lieu 2 fois par semaine.

Ivry-sur-seine

Cette action est assurée par l'entreprise Biocycle qui récupère en fin de marché 2 fois par semaine auprès des commerçants les fruits et légumes inendus.

En 2022, **8,5 tonnes** de fruits et légumes ont pu être collectés soit une moyenne de 90 kg par collecte.





Ces fruits et légumes sont ensuite distribués à 2 associations Ivryennes bénéficiaires :

1 - Centre Coallia Résidence sociale Rousseau accueil, accompagnement & hébergement social.

Profils des bénéficiaires :

- des demandeurs d'asile, jeunes migrants, sans papiers et/ou en cours de procédure, ne pouvant pas travailler, sans ressources,
- des personnes âgées précaires, démarche de demande de retraite,
- des personnes ayant récemment perdu leurs emplois, depuis le début de la crise sanitaire.

400
résidents /
semaine

2 - Secours Populaire Français

Distribution, maraudes & colis alimentaires
(12, rue de Lenine)

Profils des bénéficiaires :

- des sans abris,
- des familles précaires,
- des personnes démunies ,
- de plus en plus d'étudiants et de retraités.

70
familles ville /
semaine

Sensibilisation des Ivryens(ennes) à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Un atelier « Top Chef » a été organisé sur le marché le 24 juin 2022 : confection de rouleaux de printemps à partir d'invendus alimentaires (carottes, choux, salades, aromatiques...).

- 46 participants/es sensibilisées dont 5 enfants,
- visibilité du stand auprès de 175 - 200 usagers,
- distribution d'outils « zéro déchet » du Grand-Orly Seine Bièvre : 7 sacs à pain, 9 stop pub, 7 livrets pour enfants, 18 plaquettes avec les astuces pour mieux ranger le frigo, 5 jeux pour les familles.

Vitry-sur-seine

A Vitry-sur-Seine, les invendus sont collectés et redistribués sur place par l'**association Moissons solidaires** portée par des bénévoles.

Chaque jour de collecte, ce sont entre **70 et 100 familles** qui peuvent bénéficier de ces invendus soit près de **6 100** bénéficiaires sur l'année 2022.

Au total en 2022, l'association Moissons Solidaires de Vitry-sur-Seine a réalisé **826 actions** de bénévoles, récolté **61 tonnes** de denrées et distribué **6 109 paniers**.



6 100
bénéficiaires
en 2022

61 T
de denrées
alimentaires
récoltées en 2022



► Axe 4 : favoriser les pratiques autour du réemploi

Donner une seconde vie aux objets du quotidien avant de les destiner aux encombrants ou aux ordures ménagères est **l'un des gestes essentiels pour réduire nos déchets.**

Les avantages sont multiples.

Environnementaux tout d'abord :

- économiser les ressources naturelles nécessaires pour fabriquer ces objets,
- réduire les tonnages orientés vers l'incinération et à l'enfouissement ;

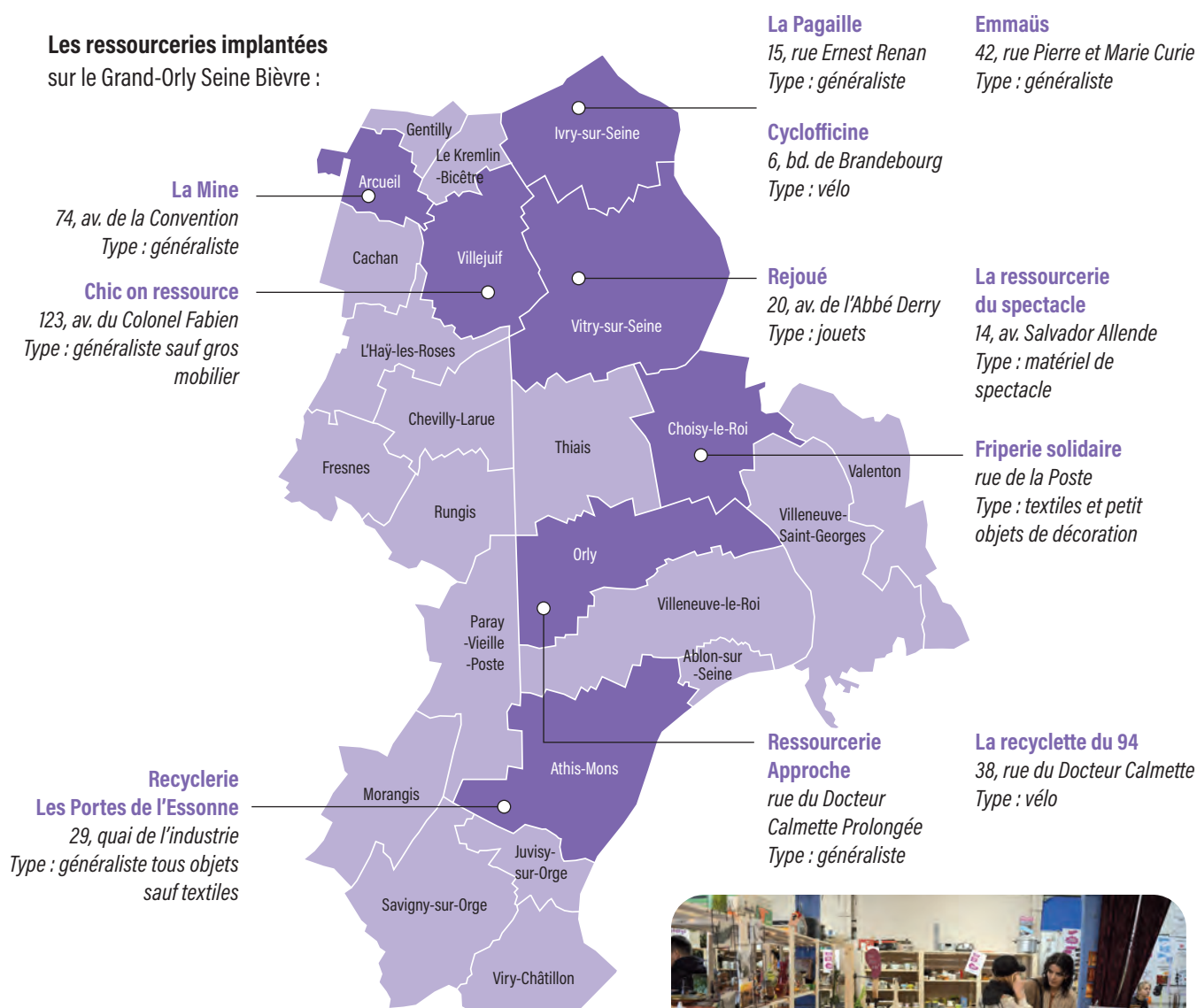
mais aussi économiques :

- proposer des objets à moindre coût aux habitants ayant un faible pouvoir d'achat,
- réduire les coûts de collecte et de traitement pour la collectivité.

Donner aux ressourceries mais aussi acheter à prix solidaire :

Les habitants du Grand-Orly Seine Bièvre peuvent apporter dans les nombreuses ressourceries du territoire les objets dont ils n'ont plus l'utilité mais aussi acheter des objets à prix solidaire.

Les ressourceries implantées sur le Grand-Orly Seine Bièvre :



Les ressourceries sont des partenaires essentiels du territoire Grand-Orly Seine Bièvre. Elles ont un lien de proximité avec les habitants et organisent régulièrement des événements, ateliers de sensibilisation dans leurs locaux.



Ressourcerie « La Pagaille »



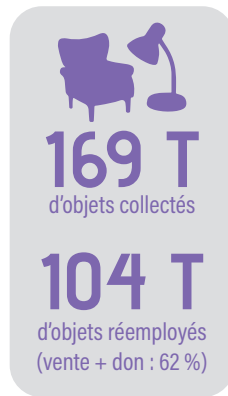
LA MINE :

Arcueil + boutique éphémère à Gentilly
169 tonnes collectées en 2022 et donc
détournées
des ordures
ménagères

(dont 155 T. d'apports volontaires,
10 T. collectées à domicile et 4 T.
collectées à vélo).

Sorties :

- 39,2 % ventes
- 35,5 % valorisation matière
- 23,05 % dons
- 2,24 % déchets ultimes



107 événements organisés en 2022 dont :

- 22 ateliers créatifs / réemploi (couture, tricot, zéro déchet)
- 30 ateliers Fablab Live
- 12 épisodes de Transition Urbaine
- 19 événements hors les murs (braderie guinguette, café emploi, fête de quartier.



LA PAGAILLE (Ivry-sur-Seine) :

60 % de taux de réemploi en
augmentation de 2 % par rapport à
2021.

Action pour le réemploi en déchèterie mobile :

Animation d' un « Point Réemploi
» tous les samedis après-midis sur
différentes déchèteries mobiles de
Vitry-sur-Seine : rue des carrières,
avenue Rabelais et rue Ampère,

3,2 tonnes d'objets réutilisables ont ainsi été détournés de
la mise en décharge et trouveront une seconde vie après
quelques étapes de « customisation » dans la boutique.

De nombreux ateliers bois, vélo et couture organisés :

- 35 meubles customisés,
- 150 vélos réparés,
- 30 créations couture.

Des actions hors les murs

En partenariat avec les bailleurs sociaux :

- 5 ressourceries éphémères,
- 17 collectes en pied d'immeubles,
- 76 animations
du réemploi.

RECYCLERIE LES PORTES DE L'ESSONNE

LA RECYCLERIE DES QUARTIERS LES PORTES DE L'ESSONNE
(Athis-Mons)

En 2022, 641 tonnes ont collectés
par la recyclerie et ont ainsi été
détournées des flux d'ordures
ménagères et d'encombrants.



Une fréquentation de la boutique en augmentation

Le nombre de visiteurs est passé de 15 010 en 2021 à **18 676**
en 2022

La boutique rencontre toujours un grand succès et possède
une clientèle fidèle, notamment grâce à la communication,
au site web, réseaux sociaux, évènements...

Chaque événement festif du calendrier et les ventes
exceptionnelles font l'objet d'une présentation spécifique fort
appréciée des visiteurs.



Le responsable de la recyclerie " la pagaïlle " nous présente son activité :

*« Favoriser le réemploi est le principal objectif d'une recyclerie
telle que La Pagaïlle. Dans l'optique d'une réduction des
déchets, le réemploi est le meilleur traitement que l'on puisse
offrir à un objet, qui plus est par le biais d'un parcours court et
local comme celui de la Pagaïlle. Nous favorisons davantage la
valeur d'usage de l'objet (un verre sert à boire et un pull
à se vêtir)*

*que sa valeur spéculative liée à la mode ou la tendance.
D'autre part, nous limitons aussi l'énergie dépensée
en logistique grâce à un circuit court et local :
les objets amenés viennent d'un grand voisinage
et servent à ce même grand voisinage.*

*Pour la matière qui ne peut être ni réemployée directement
par nous, ni par nos partenaires, nous travaillons avec des
filiales de recyclage appropriées ».*

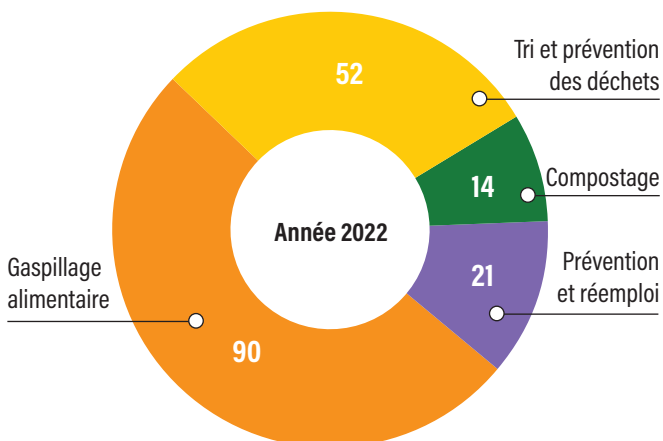
► Axe 5

Sensibiliser à la consommation raisonnable : des interventions dans les écoles et accueils de loisirs

Des actions de sensibilisation à destination du jeune public sont régulièrement organisées dans les écoles et accueils de loisirs du territoire. Pour ce faire, une approche à la fois pédagogique et ludique est privilégiée.



	Nombre de classes	Nombre d'enfants sensibilisés	Accueils de loisirs nombre de groupe d'enfants	Nombre d'enfants sensibilisés
Bassin 1	25	625		
Bassin 2	9	225		
Bassin 3	17	425		
Bassin 4	7	175		
Bassin 5	45	1125		
Bassin 6	15	375		
Bassin 7	53	1325	6	150
TOTAL	171	4 275	6	150



► Axe 6

Animations dans les villes

Afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de la réduction des déchets diverses animations sont proposés tout au long de l'année lors d'événements festifs organisés par les villes.

Quelques exemples d'animations

Organisation de « repairs café » : les habitants viennent avec un objet électrique ou électronique à réparer.

Des réparateurs sont présents pour leur expliquer d'où vient la panne et procèdent à la réparation lorsque cela est possible. En moyenne, près de 60 % des objets apportés sont réparés.

Organisation d'ateliers réparation vélo : comme pour les "repairs cafés", il s'agit la aussi d'aider les usagers à réparer leur vélo.

Toujours sur la thématique du gaspillage alimentaire, un spectacle a été organisé avec la troupe « Le Chapiteau vert » sur la commune de L'Hay-les-Roses dans 2 classes (60 enfants et 10 adultes) et la compagnie Corossol intervenue à Orly (100 personnes sensibilisées).



COLLECTE DES DÉCHETS

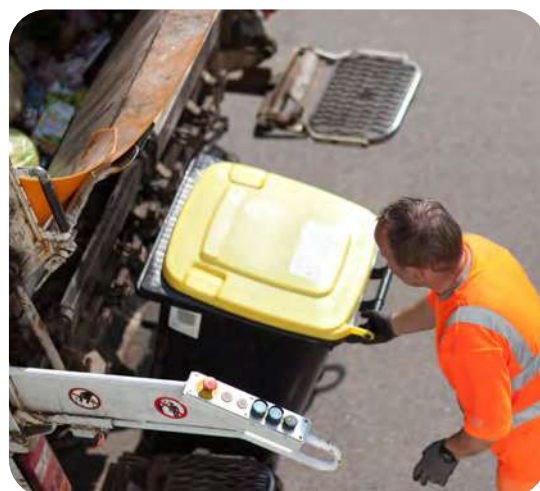
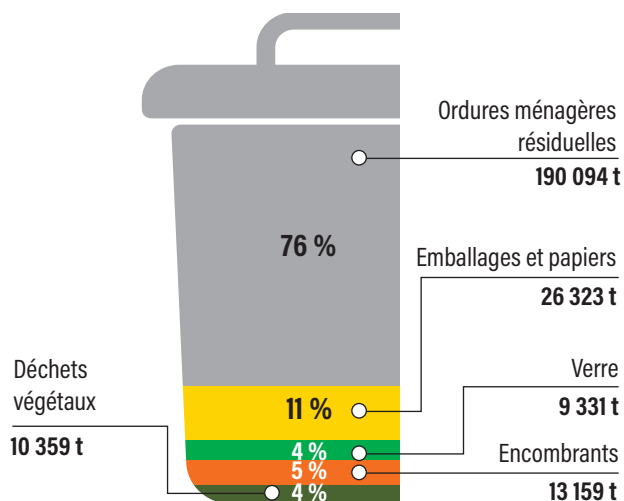
Le cadre réglementaire, écologique et financier ainsi que l'évolution des besoins des usagers du territoire ont conduit le Grand-Orly Seine Bièvre à adapter et optimiser le service public de gestion des déchets. De fait, cette adaptation s'est inscrite dans les nouveaux marchés lancés en 2022.

► 1 - Collecte des ménages

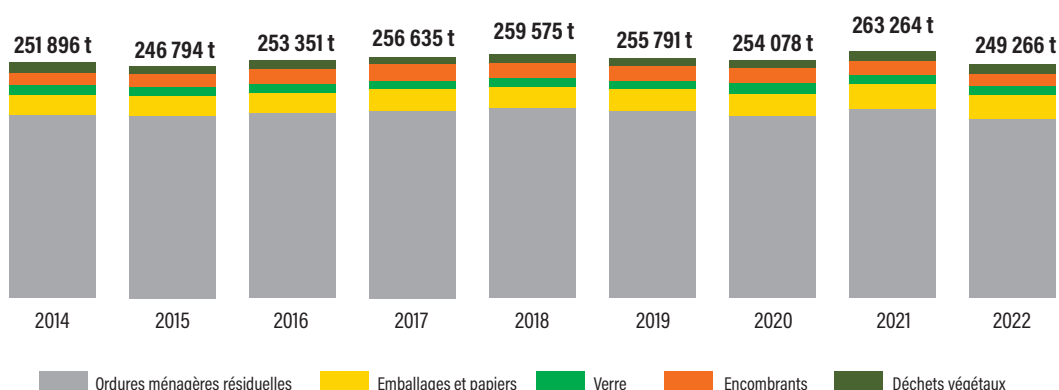
En 2022, **249 266 tonnes** ont été collectées, soit **347 kg/hab./an**, sur le territoire du Grand-Orly Seine Bièvre contre **263 264 tonnes** en 2021, soit **361 kg/hab./an** (hors déchets des services techniques, dépôts sauvages et déchèteries).



Répartition des tonnages de déchets collectés en 2022



Evolution des tonnages de 2014 à 2022 :



a - Organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles

Bassins	Villes	Fréquence	Type	Collecteur
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	C2 C3		SEPUR et Régie
	Bassin 2	Ivry-sur-Seine	C2	SEPUR OTUS MINERIS
Bassin 3	Arcueil	C3	C2	PIZZORNO
	Cachan		C2	REGIE
	Gentilly	C2		
	Le Kremlin-Bicêtre	C3	C2	PIZZORNO OTUS MINERIS
	Villejuif	C2		
Bassin 4	Chevilly-Larue	C1 C3	C2	PIZZORNO
	Fresnes		C2	PIZZORNO SEMAER
	L'Hay-les-Roses	C2 C3		PIZZORNO
	Rungis	C2	C2	PIZZORNO
Bassin 5	Ablon-sur-Seine		C2	NICOLLIN
	Choisy-le-Roi	C2 C3		
	Orly		C2 C3	NICOLLIN OTUS MINERIS
	Thiais	C3		NICOLLIN
	Villeneuve-le-Roi		C2	ESD via NICOLLIN
Bassin 6	Valenton		C2	NICOLLIN
	Villeneuve-Saint-Georges	C2 C3		
Bassin 7	Athis-Mons		C2	
	Juvisy-sur-Orge		C2	
	Morangis	C2		SEPUR SEMAER
	Paray-Vieille-Poste		C2	
	Savigny-sur-Orge	C2 C3	C2	
	Viry-Châtillon		C2 C3	

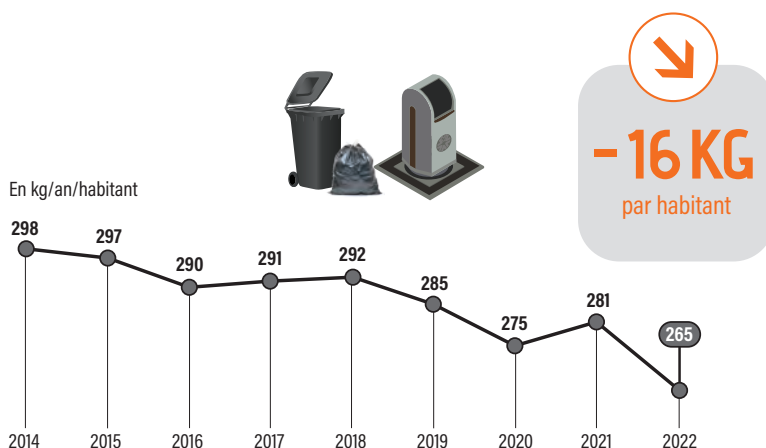
*C1 : 1 fois par semaine - C2 : 2 fois par semaine
 C3 : 3 fois par semaine*

Pavillon Habitat collectif Commerce PAP : porte-à-porte AV : apport volontaire

Une réduction significative des ordures ménagères

En 2022, un habitant du Grand-Orly Seine Bièvre a produit en moyenne 265 kg d'ordures ménagères, c'est 16 kg de moins qu'en 2021 !

La quantité d'ordures ménagères résiduelles collectées est en baisse depuis plusieurs années, sauf en 2018 et 2021 où elle a augmenté faiblement, augmentations conjoncturelles constatées au niveau national.



b - Organisation de la collecte des emballages et des papiers

Bassins	Villes	Fréquence	Type	Collecteur	
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	C1		SEPUR et Régie	
Bassin 2	Ivry-sur-Seine	C1		SEPUR OTUS MINERIS	
Bassin 3	Arcueil	C2		PIZZORNO	
	Cachan			RÉGIE	
	Gentilly			PIZZORNO OTUS MINERIS	
Bassin 4	Le Kremlin-Bicêtre	C1		PIZZORNO	
	Villejuif			PIZZORNO	
	Chevilly-Larue			PIZZORNO SEMAER	
	Fresnes			PIZZORNO	
Bassin 5	L'Haÿ-les-Roses	C1		PIZZORNO	
	Rungis			NICOLLIN	
	Ablon-sur-Seine			NICOLLIN OTUS MINERIS	
	Choisy-le-Roi			NICOLLIN	
	Orly			ESD via NICOLLIN	
Bassin 6	Thiais	C1		NICOLLIN	
	Villeneuve-le-Roi			NICOLLIN	
Bassin 7	Valenton	C1		NICOLLIN	
	Villeneuve-Saint-Georges			NICOLLIN	
	Athis-Mons		C1 C2		
	Juvisy-sur-Orge		C1		SEPUR SEMAER
	Morangis		C1		SEPUR
	Paray-Vieille-Poste		C1 C2		
Savigny-sur-Orge	C1				
	Viry-Châtillon	C1			

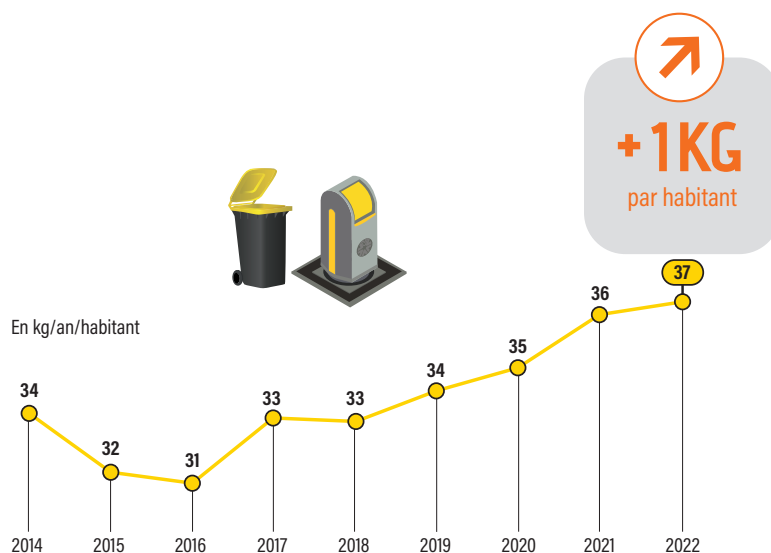
C1 : 1 fois par semaine - C2 : 2 fois par semaine

Pavillon Habitat collectif PAP : porte-à-porte AV : apport volontaire

Une augmentation timide des emballages et des papiers



L'évolution des tonnages collectés des emballages et papiers sur le territoire du Grand-Orly-Seine Bièvre confirme les dernières conclusions de l'Ordif*; la collecte sélective en Ile-de-France poursuit sa tendance à la hausse depuis 2016 mais reste très en deçà de la moyenne nationale. Les deux tiers des déchets recyclables restent non triés dans le flux résiduel voué essentiellement à l'incinération.

*Ordif : Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France.



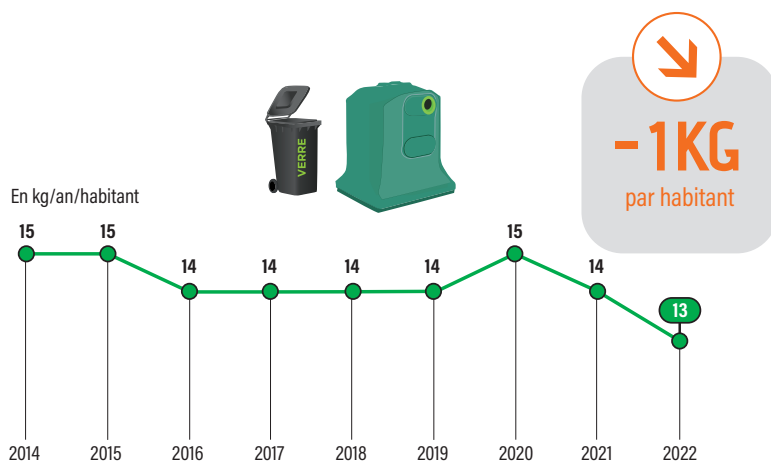
c - Organisation de la collecte des emballages en verre

Bassins	Villes	Fréquence	Type	Collecteur
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	M2		SEPUR
	Bassin 2	Ivry-sur-Seine	M2	
Bassin 3		Arcueil	C1	
	Cachan			
	Gentilly	M2		PIZZORNO
	Le Kremlin-Bicêtre	C1		OTUS MINERIS
Villejuif				
Bassin 4	Chevilly-Larue	M1		PIZZORNO
	Fresnes	-		SEMAER
	L'Haÿ-les-Roses	M1		PIZZORNO
	Rungis	M2		
Bassin 5	Ablon-sur-Seine	M2		OTUS MINERIS
	Choisy-le-Roi			NICOLLIN
	Orly			NICOLLIN
	Thiais			OTUS MINERIS
	Villeneuve-le-Roi			ESD via NICOLLIN
Bassin 6	Valenton	M2		NICOLLIN
	Villeneuve-Saint-Georges			
Bassin 7	Athis-Mons	M1		SEPUR
	Juvisy-sur-Orge			
	Morangis			
	Paray-Vieille-Poste			
	Savigny-sur-Orge			
	Viry-Châtillon			

C1 : 1 fois par semaine *M1 : 1 fois par mois*  PAP : porte-à-porte  AV : apport volontaire
C2 : 2 fois par semaine *M2 : 2 fois par mois*


Évolution de la collecte du verre

Le verre est collecté en porte-à-porte et en apport volontaire avec une fréquence de vidage différente selon les communes. La quantité de verre collecté en 2022 est en baisse de - 1 kg par habitant pour atteindre 13 kg, contre 14 kg par habitant en 2021.



d - Organisation de la collecte des végétaux

Bassins	Villes	Fréquence	Collecteur
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	1 fois par semaine 	SEPUR
Bassin 2	Ivry-sur-Seine	Pas de collecte en porte-à-porte	
Bassin 3	Arcueil	1 fois par semaine 	PIZZORNO
	Cachan		RÉGIE
	Gentilly	Pas de collecte en porte-à-porte	
	Le Kremlin-Bicêtre	1 fois par semaine 	PIZZORNO
Bassin 4	Villejuif	Collecte à venir en 2024	
	Chevilly-Larue	1 fois par mois en janvier et février puis 1 fois par semaine de mars à décembre 	PIZZORNO
	Fresnes		
	L'Haÿ-les-Roses	1 fois par semaine de mars à décembre 	
Rungis			
Bassin 5	Ablon-sur-Seine	1 fois par semaine de mars à décembre 	NICOLLIN
	Choisy-le-Roi		
	Orly		
	Thiais		
	Villeneuve-le-Roi		ESD via NICOLLIN
Bassin 6	Valenton	1 fois par semaine de mars à décembre 	NICOLLIN
	Villeneuve-Saint-Georges		
Bassin 7	Athis-Mons	1 fois par semaine de mars à décembre 	SEPUR
	Juvisy-sur-Orge		
	Morangis		
	Paray-Vieille-Poste		
	Savigny-sur-Orge		
	Viry-Châtillon		

 PAP : porte-à-porte

Évolution de la collecte des déchets végétaux

Les modalités de collecte des déchets végétaux varient selon les communes. Pour certaines villes, de nouveaux bacs pour la collecte de déchets végétaux ont été distribués aux habitants de pavillon. Cette collecte saisonnière vient s'ajouter à la pratique du compostage.

















En kg/an/habitant




-1KG
par habitant



► 2 - Collecte des encombrants

Organisation de la collecte des encombrants

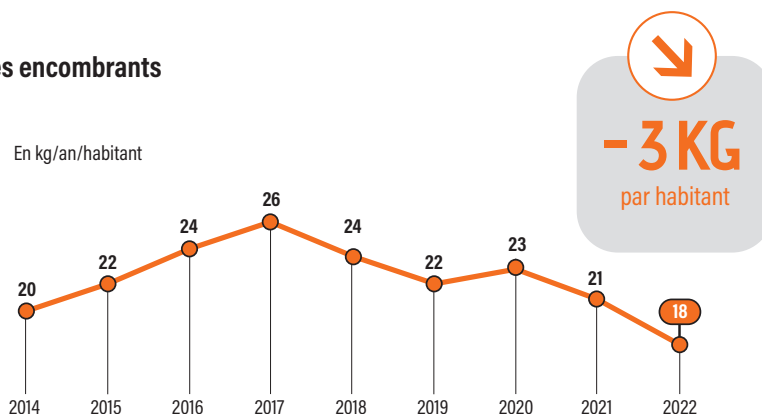
Bassins	Villes	Sur rendez-vous	Dates fixes	Si oui, fréquence	Prestataire		
Bassin 1	Vitry-sur-Seine			C1	SEPUR + Régie		
	Bassin 2				Ivry-sur-Seine	SEPUR	
Bassin 3	Arcueil			C1 - jeudi	Régie		
	Cachan				Régie		
	Gentilly				C2 mercredi et jeudi	PIZZORNO	
	Le Kremlin-Bicêtre						C1
	Villejuif						C3
Bassin 4	Chevilly-Larue			M2	PIZZORNO		
	Fresnes						
	L'Hajÿ-les-Roses						
	Rungis					M1	
Bassin 5	Ablon-sur-Seine			M2	NICOLLIN		
	Choisy-le-Roi						
	Orly						
	Thiais						
	Villeneuve-le-Roi						
Bassin 6	Valenton			M2	NICOLLIN		
	Villeneuve-Saint-Georges						
Bassin 7	Athis-Mons			M1  M2	SEPUR		
	Juvisy-sur-Orge						
	Morangis						
	Paray-Vieille-Poste						
	Savigny-sur-Orge						
	Viry-Châtillon						
						M1	

C1 : 1 fois par semaine
C2 : 2 fois par semaine
C3 : 3 fois par semaine

M1 : 1 fois par mois
M2 : 2 fois par mois

 Pavillon
  Habitat collectif

Évolution de la collecte des encombrants



Les modalités de collecte des encombrants varient selon les communes et le type d'habitat. Ils sont collectés soit sur rendez-vous, soit à des dates fixes.

Les objets collectés sont les matelas, sommiers, canapés, meubles, les gros cartons, le bois, la ferraille et le plastique.

	Nombre d'habitants	Gisement 2022 (en tonnes)	Gisement 2022 (en kg/habitant)
Bassin 1	95 510	1 616	17
Bassin 2	63 748	1 197	19
Bassin 3	151 222	2 516	17
Bassin 4	86 426	1 429	17
Bassin 5	128 984	2 766	21
Bassin 6	49 773	1 338	27
Bassin 7	141 804	2 298	16
TOTAL	717 467	13 159	18



A noter que l'apport en déchèterie est aussi une façon de valoriser ses déchets encombrants.

Parmi ceux interdits à l'enlèvement et qui doivent être déposés en déchèterie, on retrouve :



Mais également les sanitaires et les miroirs et objets avec du verre.



► 3 - Collecte en déchèteries



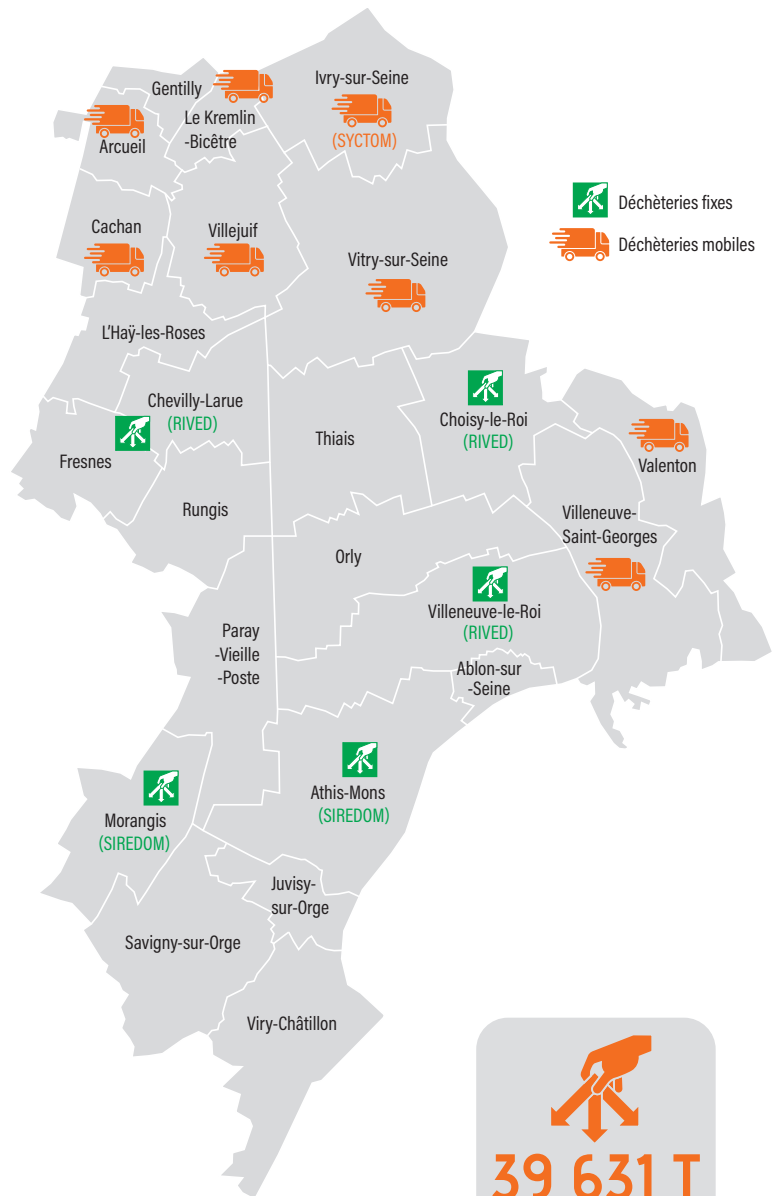
Le Grand-Orly Seine Bièvre met à disposition des usagers 8 déchèteries mobiles et 5 déchèteries fixes sur l'ensemble du territoire.

Nombre de visites en déchèteries



Les habitants de Gentilly et du Kremlin-Bicêtre ont également accès à la déchèterie de la Poterne des Peupliers (commune de Paris).

En 2022, 7 528 visites ont eu lieu sur cette déchèterie.



Évolution des tonnages en déchèteries

		2019	2020	2021	2022
Déchèteries fixes	RIVED				
	Fresnes / Chevilly-Larue	8 570 t	6 626 t	7 050 t	7 909 t
	Villeneuve-le-Roi	4 076 t	3 563 t	5 228 t	5 129 t
	Choisy-le-Roi	2 778 t	1 826 t	2 789 t	2 942 t
	SIREDOM				
Athis-Mons	6 408 t	3 352 t	4 477 t	3 705 t	
Morangis	19 393 t	16 355 t	21 418 t	17 976 t	
Déchèteries mobiles	Arcueil	828 t	578 t	NC	379 t
	Cachan	648 t	334 t	NC	38 t
	Le Kremlin-Bicêtre	16 t	50 t	NC	19 t
	Villejuif	158 t	104 t	NC	206 t
	Villeneuve-Saint-Georges	1 505 t	NC	NC	390 t
	Vitry-sur-Seine	672 t	NC	NC	549 t
	Valenton	81 t	NC	NC	27 t
	Ivry-sur-Seine	316 t	NC	NC	362 t
	TOTAL				39 631 t

► 4 - Collecte des dépôts sauvages

Le Grand-Orly Seine Bièvre est également gestionnaire du ramassage des dépôts sauvages qui sont collectés par nos équipes en régie, des agents des communes mis à disposition du territoire ou nos prestataires.

Bassins	Villes	2022
Bassin 1	Vitry-sur-Seine	Agents ville mis à disposition du Territoire
Bassin 2	Ivry-sur-Seine	Agents du Territoire
Bassin 3	Arcueil	Agents ville mis à disposition du Territoire
	Cachan	Agents du Territoire
	Gentilly	Agents ville mis à disposition du Territoire et prestataire*
	Le Kremlin-Bicêtre	Agents du Territoire
	Villejuif	Agents ville mis à disposition du Territoire
Bassin 4	Chevilly-Larue	Agents ville mis à disposition du Territoire et prestataire *
	Fresnes	
	L'Haÿ-les-Roses	Agents ville mis à disposition du Territoire
	Rungis	
Bassin 5	Ablon-sur-Seine	Convention de mise à disposition à venir
	Choisy-le-Roi	Agents ville mis à disposition du Territoire et prestataire
	Orly	
	Thiais	
	Villeneuve-le-Roi	Convention de mise à disposition à venir
Bassin 6	Valenton	Agents ville mis à disposition du Territoire
	Villeneuve-Saint-Georges	
Bassin 7	Athis-Mons	Agents du Territoire
	Juvisy-sur-Orge	
	Morangis	
	Paray-Vieille-Poste	
	Savigny-sur-Orge	
	Viry-Châtillon	

* Prestation externalisée aux abords des points d'apport volontaire



► 5 - Collecte des déchets des services techniques

Evolution des tonnages collectés des déchets des services techniques

	2019	2020	2021	2022
Bassin 1	1 808 t	NC	NC	3 382 t
Bassin 2	3 664 t	2 250 t	NC	1 511 t
Bassin 3	5 812 t	3 394 t	NC	5 158 t
Bassin 4	1 946 t	1 810 t	1 956 t	1 698 t
Bassin 5	5 558 t	NC	NC	4 701 t
Bassin 6	2 288 t	1 637 t	NC	1 955 t
Bassin 7	3 221 t	4 011 t	4 188 t	5 588 t
TOTAL				23 992 t


23 992 t
 de déchets des services techniques en 2022

► 6 - Collecte des DEEE et des Textiles

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques sont à déposer en magasin, en bornes dédiées ou en collecte DEEE.

Parmi eux, on trouve :

- les smartphones, tablettes, ordinateurs, appareils photos, claviers, souris, mais aussi
- les machines à laver, perceuses, lampes, distributeurs automatiques...

Ils sont soit préparés pour le réemploi, soit soumis à différentes étapes : démantèlement, broyage, séparation électromagnétique, tri optique, séparation des métaux non-ferreux et séparation des plastiques.

En fin de parcours, des matières premières secondaires, des broyats de plastique mais aussi des métaux qui peuvent s'avérer précieux sont récupérés.



Collecte éphémère	Nombre d'événements	Tonnage collecté	Nombre d'apporteurs
Bassin 1	6	4	285
Bassin 2	0		
Bassin 3	7	4	491
Bassin 4	10	5	552
Bassin 5	10	6	521
Bassin 6	0		
Bassin 7	7	7	699
TOTAL	40	26	2 548

Partenaires de collecte : Ecosysteme et Ecologic

Collecte à domicile	Nombre de rendez-vous pris	Nombre de DEEE	Partenaires de collecte
Bassin 1	247	294	
Bassin 2	174	191	
Bassin 3	404	471	Ecosysteme
Bassin 4	298	364	via jedonnemon-electromenager.fr
Bassin 5	233	265	
Bassin 6	20	23	
Bassin 7	1 884	1 560	Grand-Orly Seine Bièvre via Allo recup'
TOTAL	3 260	3 168	

Textiles - linge de maison - chaussures

Les vêtements, le linge de maison, les chaussures, les couettes, etc. sont à déposer en recyclerie lorsqu'ils sont en bon état et dans les bornes textiles lorsqu'ils sont usés.

Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en France ou à l'export et les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières : fil, géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile, plasturgie / composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.



	Nombre de bornes textiles	Tonnage collecté
Bassin 1	27	61
Bassin 2	8	47
Bassin 3	22	141
Bassin 4	16	82
Bassin 5	22	93
Bassin 6	9	39
Bassin 7	6	79
TOTAL	110	544

Partenaire de collecte : Ecotextile



VALORISATION DES DÉCHETS

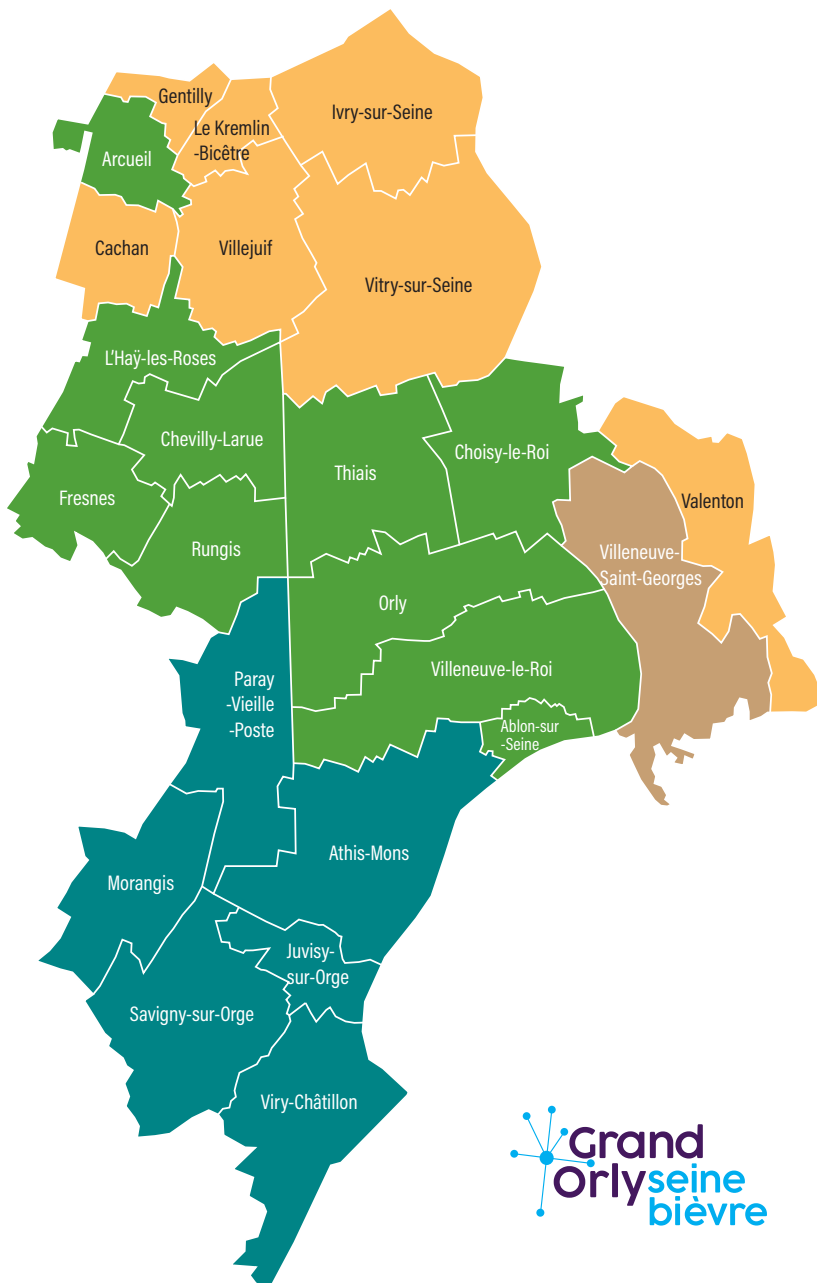
► 1 - Nos partenaires pour le traitement

Nos partenaires pour le traitement

Le traitement des déchets du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre s'appuie sur différentes installations : centres de tri, quais de transfert, installation de stockage, centre de valorisation énergétique, déchèteries et recyclerie.

Il est délégué à 4 entités de traitement :

- le **SYCTOM** (agence métropolitaine des déchets),
- la **RIVED** (Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des déchets de la région de Rungis),
- le **SIREDOM** (Syndicat intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères),
- le **SMITDUVM** (Syndicat Mixte de traitement des Déchets urbains du Val-de-Marne).



Carte d'identité des partenaires de traitement :

	Nombre de communes adhérentes	Nombre d'habitants rattachés aux communes adhérentes	Nombre de communes adhérentes au Grand-Orly Seine Bièvre	Nombre d'habitants rattachés au Grand-Orly Seine Bièvre
SYCTOM	85	6 000 000	7	302 000
RIVED	10	234 000	10	234 000
SIREDOM	175	900 000	6	141 000
SMITDUVM	19	640 000	1	35 000

► 2 - Rappel des filières de valorisation

Il existe 2 types de valorisation :

a - La valorisation matière

La valorisation matière se définit par l'utilisation de déchets en substitution à d'autres matières ou substances.

Les emballages et les papiers sont déposés :

- pour le SYCTOM sur le centre de transfert Isseane à Issy-les-Moulineaux. Les matériaux sont ensuite acheminés sur les centres de tri du SYCTOM ;
- pour la RIVED sur le centre de transfert à Rungis. Les matériaux sont ensuite acheminés sur le centre de tri de Vert-le-Grand ;
- pour le SIREDOM sur le centre de tri de Vert-le-Grand ;
- et pour le SMITDUVM sur le centre de tri de Limeil-Brevannes.

b - La valorisation énergétique

Destinée aux déchets qui ne peuvent être recyclés ou valorisés sous forme de matière, la valorisation énergétique consiste à récupérer et valoriser l'énergie produite lors du traitement des déchets par combustion ou méthanisation. L'énergie produite est utilisée sous forme de chaleur ou d'électricité.

Il existe 4 centres de valorisation énergétique pour les déchets du Grand-Orly Seine Bièvre :

- UIOM Ivry-sur-Seine (SITE Novergie)
- UIOM Rungis (ENGIE)
- UIOM Créteil (SITA Novergie)
- UIOM Vert-le-Grand (SEMARIV)

La chaleur et l'électricité produites servent au fonctionnement de l'usine et à alimenter le réseau électrique ou de chaleur.



Centre de tri - Limeil-Brevannes



Centre d'incinération à Ivry/Paris XIII - SYCTOM

Le stockage

Les déchets ultimes (non valorisables techniquement ou économiquement en matière ou énergie) font l'objet d'opérations d'élimination dans des installations de stockage répondant aux dispositions de protection de la santé humaine et environnementale.

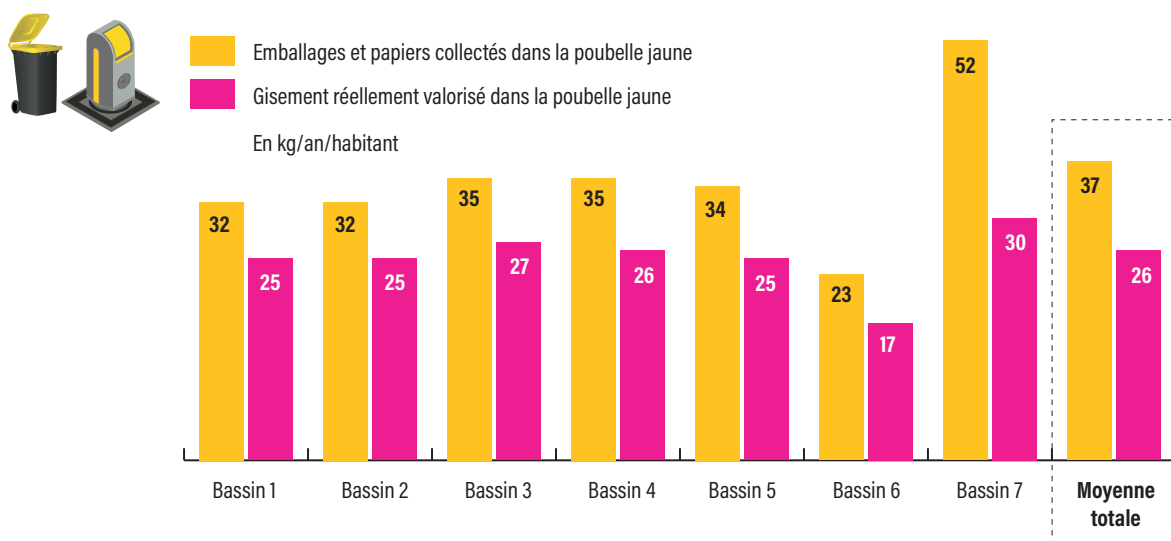


► 3 - Tonnages valorisés en 2022

Les emballages ménagers et journaux-magazines collectés sélectivement sont triés et conditionnés sur les centres de tri. Les déchets sont triés par matériaux : l'acier, l'aluminium, les papiers/ cartons et les flaconnages plastiques.



37 kg
par an/habitant en 2022
en moyenne sur le territoire



Taux de refus de tri
moyen :
29,4%
soit 11 kg en moyenne
par an/habitant

Les erreurs de tri fréquentes :



Sacs d'ordures ménagères, couches-culotte, essuie-tout, mouchoirs en papier, masques chirurgicaux, objets en plastique, contenants pleins et emballages imbriqués



ÉLÉMENTS FINANCIERS

La mise en œuvre progressive d'une comptabilité analytique pour la compétence déchets permet une lecture fine des résultats. Fort de cet exercice et considérant le principe « le déchet paye le déchet », il a été acté que les résultats de l'année n-1 soient affectés à l'exercice de l'année n, à l'échelle d'un bassin.

Pour les bassins déficitaires, le déficit sera financé par le FCCT (passage en CLECT). Le FCCT appelé sera ventilé par commune, fonction de la clefs population.

Pour les bassins excédentaires, l'excédent de l'année viendra surfinancer l'année n+1 : l'excédent ne viendra plus abonder le budget du Territoire, mais bénéficiera directement au bassin pour l'exercice de la compétence déchet.

Ce principe a été mis en œuvre à compter de l'exercice 2022. Il sera par ailleurs appliqué dès le stade du BP2023 sur la base d'un compte administratif projeté 2022.

Ce principe permet d'apporter aux communes toute la transparence et sincérité nécessaire à la réalisation du budget de la compétence déchets ménagers et assimilés. L'exercice ainsi réalisé permet une maîtrise budgétaire indispensable considérant d'autant plus l'augmentation de la TGAP et le contexte inflationniste. Les marchés de prestations externalisées sont en effet révisés annuellement, révisions dont les augmentations iraient en 2023 de + 7 % à + 20 %.

La TEOM, principale recette, est complétée des recettes des éco-organismes et de la redevance spéciale. Les professionnels de 13 de nos communes sont assujettis, sur des formules d'assujétissement différentes, qui n'ont par ailleurs pas été réactualisées depuis de nombreuses années.

En 2023, l'étude sera faite d'une formule d'assujétissement unique au plus juste, permettant de venir couvrir les coûts de conteneurisation, de collecte, de traitement et de la masse salariale dédiée par le Territoire pour cela.

► Recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021	2022
TEOM	64 820 325 €	66 367 231 €	74 323 802 €	83 016 938 €
Redevance Spéciale	3 444 028 €	2 306 662 €	3 330 548 €	3 103 411 €
FCCT	7 243 829 €	7 769 857 €	4 802 415 €	3 219 308 €
Subventions éco-organismes	4 492 958 €	2 713 886 €	4 968 608 €	5 637 450 €
Autres recettes de fonctionnement	7 145 250 €	2 260 501 €	1 496 180 €	3 067 235 €
TOTAL	87 146 390 €	81 418 137 €	88 921 553 €	98 044 343 €

Recettes de fonctionnement	Bassin 1	Bassin 2	Bassin 3	Bassin 4	Bassin 5	Bassin 6	Bassin 7
TEOM	10 756 781 €	3 594 246 €	16 969 189 €	8 936 278 €	15 167 196 €	5 966 517 €	21 626 731 €
Redevance Spéciale	458 456 €	1 281 127 €	777 396 €	279 942 €	306 490 €		
FCCT	321 794 €	2 106 049 €		244 472 €	20 516 €	414 156 €	112 321 €
Subventions éco-organismes	917 341 €	159 525 €	1 317 463 €	1 072 559 €	621 936 €	418 151 €	1 130 475 €
Autres recettes de fonctionnement		426 407 €	598 535 €		837 510 €	583 887 €	620 896 €
TOTAL	12 454 372 €	7 567 354 €	19 662 583 €	10 533 251 €	16 953 648 €	7 382 711 €	23 490 423 €

► Dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	2019	2020	2021	2022
Pré-collecte	4 079 355 €	2 716 473 €	2 479 477 €	3 527 806 €
Collecte	28 024 198 €	28 659 338 €	30 580 661 €	32 089 112 €
Traitement	34 030 181 €	35 826 912 €	41 034 482 €	40 838 601 €
Prévention	327 707 €	279 462 €	298 381 €	749 620 €
Personnels + Mise à disposition	8 030 441 €	8 619 051 €	8 679 587 €	9 683 127 €
Frais Généraux	409 046 €	413 740 €	831 235 €	1 951 721 €
Charges Indirectes	1 817 726 €	1 765 912 €	1 827 847 €	1 997 741 €
Autres dépenses de fonctionnement	1 587 851 €	2 420 650 €	441 120 €	1 376 564 €
TOTAL	78 306 506 €	80 701 538 €	86 172 790 €	92 214 292 €




Dépenses de fonctionnement	Bassin 1	Bassin 2	Bassin 3	Bassin 4	Bassin 5	Bassin 6	Bassin 7
Pré-collecte	234 898 €	225 102 €	487 669 €	623 774 €	1 261 583 €	352 393 €	342 387 €
Collecte	3 478 073 €	2 387 033 €	6 219 614 €	3 732 458 €	7 022 307 €	2 171 726 €	7 077 901 €
Traitement	4 572 002 €	2 838 515 €	7 288 838 €	4 154 545 €	6 947 570 €	2 629 376 €	12 407 755 €
Prévention	45 576 €	30 454 €	355 235 €	86 798 €	118 724 €	23 237 €	89 596 €
Personnels + Mise à disposition	2 256 149 €	591 660 €	3 162 331 €	521 582 €	721 433 €	601 257 €	1 828 715 €
Frais Généraux	275 683 €	43 565 €	334 615 €	103 463 €	509 194 €	113 827 €	571 374 €
Charges Indirectes	157 732 €	99 448 €	426 524 €	248 076 €	309 977 €	139 046 €	616 938 €
Autres dépenses de fonctionnement	326 828 €	10 500 €	21 763 €	10 172 €	616 654 €	1 740 €	388 907 €
TOTAL	11 020 113 €	6 226 277 €	18 296 589 €	9 480 868 €	17 507 442 €	6 032 602 €	23 323 573 €

Source : comptes administratifs 2022



Agir pour et avec vous

Siège : Établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia | 11 rue Henri Farman | BP 748 | 94398 Orly aéroport Cedex
Tél : 01 78 18 22 22

 T12GOSB  T12GOSB  Grand-Orlyseinebièvre
www.grandorlyseinebièvre.fr

Ablon-sur-Seine | Arcueil | Athis-Mons | Cachan | Chevilly-Larue | Choisy-le-Roi | Fresnes | Gentilly | Ivry-sur-Seine |
Juvisy-sur-Orge | Le Kremlin-Bicêtre | L'Hay-les-Roses | Marangis | Orly | Paray-Vieille-Poste | Rungis | Sevigny-sur-
Orge | Thiais | Valenton | Villejuif | Villeneuve-le-Roi | Villeneuve-Saint-Georges | Viry-Chatillon | Vitry-sur-Seine